

# Bordereau de signature

[213287] - 2022-02-03 - ATEA2CL ARRETE  
ADMIS A SE PRESENTER - EAC -

Concours et examens

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Signataire	Date	Annotation
Application webservice_multigest@eric.fr	08/02/2022	<b>Action : Visa</b>  Le document "Parapheur du Directeur CDG_001.docx" du dossier GED "2022-02-03 - ATEA2CL ARRETE ADMIS A SE PRESENTER - EAC - Concours et examens" a été soumis par FAIVRE Alain le 08/02/2022 11:10:55 pour une signature électronique.
Alain FAIVRE	08/02/2022	<b>Action : Signature</b>   Certificat au nom de <u>Alain FAIVRE</u> ( Directeur , CTRE DEP GESTION FONCTION PUB TERRITORIALE ) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 28 mai 2021 à 14:22 au 27 mai 2024 à 14:22.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : CDG54 // Directeur

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-1002022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

N/Réf. : 22/AF/VB/CTT/BH/ED

86

## **ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER AUX CONCOURS ORGANISÉS POUR LE RECRUTEMENT DES ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAUX DE 2<sup>E</sup> CLASSE SESSION 2022**

### **SPÉCIALITÉ : MUSIQUE DISCIPLINES : CLARINETTE et FORMATION MUSICALE**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle,

Vu le code du sport, titre II, chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics sans remplir les conditions de diplôme,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 34 et suivants,

Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2012-1019 du 3 septembre 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-1002022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs Centres de gestion,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès au concours de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 27 avril 2017 fixant le programme des épreuves des concours d'accès au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique et des assistants territoriaux d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe,

Vu l'arrêté n°395/21/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 12 juillet 2021 portant ouverture des concours organisés pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2<sup>e</sup> classe - Session 2022,

Vu l'arrêté n°53/22/AF/VB/CTT/BH/ED en date du 25 janvier 2022 fixant la liste des membres des jurys des concours organisés pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2<sup>e</sup> classe - Session 2022,

Vu la convention cadre pluriannuelle relative au fonctionnement des centres de gestion de l'Interrégion Grand Est consécutive au transfert de compétences du C.N.F.P.T. dans le domaine des concours, des examens et de l'emploi pour les fonctionnaires de catégorie A signée entre les Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,

Considérant l'accord de mutualisation conclu entre les centres de gestion coordonnateurs et organisateurs des concours d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2<sup>e</sup> classe - session 2022,

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Les 279 candidats, dont les noms figurent sur les listes en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves des concours organisés pour le recrutement des assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2<sup>e</sup> classe - session 2022, dont la première épreuve se déroulera à partir du 07 février 2022 (date nationale).

Ils se répartissent ainsi :

#### **CONCOURS EXTERNE**

- 153 candidats sont admis à se présenter à l'épreuve dans la discipline FORMATION MUSICALE ;
- 73 candidats sont admis à se présenter à l'épreuve dans la discipline CLARINETTE.

#### **CONCOURS INTERNE**

- 28 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la discipline FORMATION MUSICALE ;
- 14 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans discipline CLARINETTE.

#### **TROISIÈME CONCOURS**

- 8 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la discipline FORMATION MUSICALE ;
- 3 candidats sont admis à se présenter aux épreuves dans la discipline CLARINETTE .

### ARTICLE 2<sup>E</sup>

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

### ARTICLE 3<sup>E</sup>

Le Président du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par voie postale ou par l'application « *Télérecours citoyens* » accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

### ARTICLE 4<sup>E</sup>

Le Directeur du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
- publié au recueil des Actes Administratifs du Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des différents centres de gestion coordonnateurs et organisateurs de ces concours, ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Centres de gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort.

**Fait à VILLERS-LES-NANCY, le 02 FEVRIER 2022**

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur,



Alain FAIVRE

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE - SESSION 2022  
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE AURA LIEU  
À PARTIR DU 07 FÉVRIER 2022 (DATE NATIONALE)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER**

Type : EXTERNE  
Spécialité : MUSIQUE – Discipline : FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
AFRIKIAN	Catherine	139459
AUBERNON	Jerome	139485
BALAKIAN	Marie Pierre	139474
BALLESTER	Roxane	139613
BAUDET	Marin	139523
BEAUNE	Thomas	139524
BEGOU	Mallory	139528
BEMBEN	Theo	139573
BERGER	Micael	140056
BIDART	Marie	139541
BLANCHET	Timothée	139561
BLONDEAU	Clémentine	139460
BOGDAN	Sara	140455
BOLLENBACH	Thibault	139539
BOLMONT	Elise	139721
BOUCHARD	Brice	139735
BOURLET	Charline	139472

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

BRANCIARD	François	140353
BRÉTÉCHER	Thibault	139533
BRUNAUD	Claire	139557
BUONO FOIN	Corinne	140426
CANTIN	Erwann	140515
CERMINATI	Pauline	140372
CHARNIER	Coline	140535
CHEVRIER	Cyril	139729
CHOBLET	Delphine	139462
CLEMENT	Jeanne Lise	139556
COATRINE-LARBANES	Marie	139492
COINTOT	Valentin	139688
COLOMBEL	Jérémie	139456
COLSON	Geoffroy	140036
COLUMEAU	Stéphanie	139733
DEFIEZ	Coralie	139578
DEGUILHAUME	Coralie	139652
DELANNOY	Emilie	139589
DELAUNAY	Karl	139620
DELAVELLE	Julien	139971
DELEFOSSE	Mélanie	139498
DERBAL	Solène	140469
DEREX	Nadia	139476
DESCAMPS	Tommy	139873
DEVISMES	Lilian	140250
DHUMEAUX	Claire	140443
DIJON	Romane	139516
DUBOIS	Séverine	139433
DUBOUE	Maite	140395

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

DUCRUET	Robin	139442
DUFFAU	Mathilde	139723
DUQUESNE	Sabine	139444
ETCHEBEST	Julie	139583
FABRIZIO	David	139473
FERRETTI	Sabrina	139693
FOUACHE	François	140131
GACON	Julie	140031
GALLAND	Corinne	140493
GLATARD	Aude	140541
GOEPP	Louise	139493
GONTAN	Marianne	140488
GOUDOUR	Céline	139669
GRECA-BOSDURE	Hariz-Cyprien	139599
GUE	Ludovic	139716
GUEGAN	Aude	139743
GUER	Malory	139619
GUERAUD	Marie	140171
GUERIN-TURREL	Flavie	139628
GUIDALIAH	Jonathan	139436
GUILLOUET	Yann	139713
HERBELIN	Marie	139527
HERBIN	Margaux	140015
JAMET	Blandine	139461
JELLAL	Jean-Pascal	139542
JOLY	Marine	140122
JOUSSAIN	Nina	139695
JUSSERAND	Yves	140412
KANE	Olga	139647

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

LALLEMAND	Frédéric	139428
LE CAM	Vincent	140352
LE MASSON	Esther	139479
LECERF	Ninon	140409
LEFEBVRE	Delphine	139727
LELOUVIER	Adrien	139644
LEMESLE	Manon	139748
LEROY	Domitille	139560
LESEIGNEUR	Noemie	139568
LOUAGE	Nathalie	139991
LOUBES	Céline	140357
LUTZ	Lydie	139635
MADESCLAIRE	Sophie	139518
MANTEAUX	Magalie	140479
MARGOLLÉ	Sophie	140490
MARTINET	Pierre	139536
MAYEUR	Anne	139720
MICHALET	Juliette	139465
MILCENT-PODEUR	Julian	139662
MIRENSKY	Shaul	140387
MONRAY	Elise	139522
MORDANT-DESANTI	Isabelle	139484
MORIN	Nicolas	139574
MUHLHAUSER	Clémence	139667
MULERTT	Aurore	139513
NAZABAL	Hélène	139452
NECTOUX	Elsa	139830
NICOL	Thomas	139664
NOULIN	Gilles	139819

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

OLEJNICZAK	Jeremie	139815
PANEL	Caroline	140530
PANNETIER	Anne Sophie	139477
PATOIZEAU	Audrey	140026
PERRET	Magali	140107
PETIT	Mathilde	139551
PIGUET-PERSELLO	Delphine	140133
POGNON	Victor	140297
POIREL	Claire	140210
POMEL	Sybille	140320
PORTALES	Micaÿ	139614
PUSKUNIGIS	Céline	139535
QUÉLEN	Léa	139517
QUILLE	Gaëtan	140201
QUINIOU	Thierry	139487
QUINTARD	Marion	139837
RABET	Olivier	139725
RAMON	Anna	139470
RAQUIN PIGEON	Claire	139458
RASCLE	François	139467
RAVIER	Sandrine	139548
REAUTE	Antoine	139582
RIAD	Valérie	139653
RICHARD	Geoffrey	139740
RINCENT	Aurelie	140115
ROCHEMAN	Anna	139844
ROGALSKI	Serge	139668
ROUGEMONT	Annabelle Marie	140111
RUBIN	Alexandre	140253

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

SAADI	Dorra	139451
SALVAT	Clément	140125
SALVI	Antoine	139687
SARTO	Andrea	140322
SEBAOUN	Michaël	140382
SINI	Camille	140415
SONNENSBERGER	Carla	140462
SOURIAU	Pamela	139454
SOURY	Pierre	139718
STREITH	Emmanuel	140308
TAILLEFUMIER	Benjamin	139475
TEIXEIRA	Samuel	139540
THAL	Anne	140355
THOMAS	Kévin	139450
TRICARRI	Vincent	140489
TROMBERT	Myriam	139956
VARDANYAN	Meri	140375
VICTOR	André	139537
ZACCANTI	Alexandre	139478
ZAMBONI	Audrey	139464

**Nombre de candidats : 153**

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE - SESSION 2022  
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE AURA LIEU  
À PARTIR DU 07 FÉVRIER 2022 (DATE NATIONALE)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER**

Type : EXTERNE  
Spécialité : MUSIQUE – Discipline : CLARINETTE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
ANDRÉ	Baptiste	139686
ARNAUD	Baptiste	139591
ARVEILER	Elena	140061
BOUE	Bastien	139625
BOUREAU	Laurence	139590
BOUVET	Laëtitia	139545
CAMY	Julie	139742
CARLES	Margot	139525
CASTELLO	Léa	139744
CONDAMINET	Charlène	140191
COUDRAY	Charles	139559
COURTOIS	Silvestre	139658
DAULHAC	Ambroise	139726
DESSEAUVES	Camille	139629
DOGUET	Samuel	139738
DOPEUX	Sophie	139486
DOUKHAN	Marjorie	139882
DUTARDRE	Jenna	139553

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

ETCHEGONCELAY	Carolina	140318
FAURE	Marie-Christine	139722
FAVEREAU	Adeline	139715
FIDON	Alice	139741
GAILLARD	Matthieu	140119
GENET	Claire	139585
GILLARD	Sacha	139580
GRILLET	Yoann Colin	139439
GRIMAL	Guillaume	140361
GRIVEAU	Vincent	140347
GUESDON	Eloïse	139571
GUILLEMET-MESSIRE	Gabin	139659
GUINCHARD	Beatrice	140374
HUET	Marie	139646
JAFFIOL	Raphaël	139642
JANKOWSKA-FESSARD	Patricia	140323
JURADO BAUTISTA	Maria Del Mar	140232
LACOMME	Lola	139719
LAGGIA	Laurianne	140373
LAPEYRE	Ma Angelica	139685
LAVAU-MARTINEZ	Gaëlle	139569
LECOMTE	Pierre	139564
LEGAY	Hélène	139563
LEGRAND	Jean-Baptiste	139510
MARBACH	Marie	139550
MARIAGE	Lise	139593
MARTINET	Fanny	139469
MENNELLA	Francesco	139521
MIRO	Benjamin	139480

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

MOREL	Francoise	139463
MOURON	Frédéric	139490
NAIL RICHARD	Maryse	140025
PALAIS	Alexia	139736
PALOYAN	Jean-David	139633
PASOVSKI	Kosta	140520
PEREIRA DE ALMEIDA	Alison	140205
PHARAMOND	Ugo	139921
PONCELET	Camille	140514
PROS	Emma	139581
RAYMOND	Marie	140116
SALINARDI	Ilaria	140427
SALMON	Lauriane	140047
SCHMIT	Laura	140159
SCHNIER	João	140127
SCHOUMACHER	Alice	139543
SERRE	Junko	139441
SERRES	Pierre	139677
SOETENS	Geraldine	140492
TELMAN	Isabelle	139672
THEROND	Jacky	139588
VERJUS	Chloé	139532
VIBRAC	Mélanie	139922
VILCOCQ	Simon	140389
VOIRGARD	Justine	139710
WALCZAK	Pauline	139547

**Nombre de candidats : 73**

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE - SESSION 2022  
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE AURA LIEU  
À PARTIR DU 07 FÉVRIER 2022 (DATE NATIONALE)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER**

Type : INTERNE

Spécialité : MUSIQUE – Discipline : FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BONAUD	Etienne	140161
BRICOUT-BASQUIN	Cécile	140175
CHOBLET	Delphine	140350
COINTOT	Valentin	140429
DELESSE	Cedric	139936
DESCAMPS	Tommy	139869
DUMANGIN	Vincent	139546
GLATARD	Aude	140540
GUE	Ludovic	139471
GUILLAUME	Valentin	139457
KUNTZMANN	Ingrid	139737
LA ROCCA	Marco	140224
LAPIERRE	Julie	139453
LAROUBINE	Emilie	139641
LEYSEN	Rémi	140390
LOMBARD	Servane	139728
MARCQ	Dorine	139508

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

MATHEVET	Lucile	139645
OLIVAUD	Aymeric	139671
PANEL	Caroline	140414
PATOIZEAU	Audrey	140022
QUILLE	Gaëtan	139612
ROSEN-LEDUCQ	Cécilia	139701
SEBBAN	Jonathan	139739
SIMON	Hélène	139566
SONNENSBERGER	Carla	139511
STIEVET	Fanny	140016
ZULIANI	Maxime	139446

**Nombre de candidats : 28**

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE - SESSION 2022  
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE AURA LIEU  
À PARTIR DU 07 FÉVRIER 2022 (DATE NATIONALE)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER**

Type : INTERNE  
Spécialité : MUSIQUE – Discipline : CLARINETTE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BOUTET	Valérie	139651
CHARPENTIER	Yumi	139683
CHIO	Lester	140512
D AGNANO	Angelique	140325
DEROO	Marine	139549
LAPEYRE	Ma Angelica	140189
MARRAS	Lucile	139592
MIQUEL	Christine	139448
PONCELET	Camille	140534
REYMOND	Colline	140117
SERRES	Pierre	139679
TASTET	Lucie	139657
TROUCHAUD	Emmanuelle	139631
VANHOVE	Laura	139531

Nombre de candidats : 14

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE - SESSION 2022  
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE AURA LIEU  
À PARTIR DU 07 FÉVRIER 2022 (DATE NATIONALE)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER**

Type : TROISIEME CONCOURS  
Spécialité : MUSIQUE – Discipline : FORMATION MUSICALE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
BOEGNER	Anne Marie	139673
CATINEAU	Maximin	139437
DESCAMPS	Tommy	139871
ETCHEBEST	Julie	139455
KANE	Olga	139732
PANNIER	Alice	140528
QUILLE	Gaëtan	140008
RIKKONEN	Elena	140354

Nombre de candidats : 8

Accusé de réception en préfecture  
054-285400032-20220202-10022022-1001-AR  
Date de télétransmission : 11/02/2022  
Date de réception préfecture : 11/02/2022

**CONCOURS D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT  
ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>E</sup> CLASSE - SESSION 2022  
DONT LA PREMIÈRE ÉPREUVE AURA LIEU  
À PARTIR DU 07 FÉVRIER 2022 (DATE NATIONALE)**

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER**

Type : TROISIEME CONCOURS  
Spécialité : MUSIQUE – Discipline : CLARINETTE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
AMARTIN	Céline	139558
GAILLARD	Matthieu	140358
SICLIER	Hugo	140447

Nombre de candidats : 3